



### **Arrêté du 02 JANVIER 2024**

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 décembre 2023 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

#### **ARRETE :**

Pour les secteurs d'activités dont il a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, délégation est donnée à :

#### **ARTICLE 1 :**

**Monsieur Paul HURAUULT**, Responsable Sécurité / Equipements techniques, pour :

- viser les documents au titre de la maîtrise d'œuvre dans sa spécialité,
- signer les bons de commande inférieurs à 24 999,99 € HT pour l'exécution des marchés relevant de son domaine d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté annule et remplace tous ceux émis antérieurement.

Spécimen de la signature de  
Paul HURAUULT,  
Responsable Sécurité / Equipements  
techniques

Fait à Limoges, le 02 JANVIER 2024

**La Directrice Générale**

**Céline MOREAU**

